



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-541-02 Élelmiszeripari technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien de l'industrie agro-alimentaire
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- réceptionner les matières premières, produits semi-finis et finis, prélever des échantillons, effectuer des tests;
- effectuer des tests en cours de production et sur les produits finis, prendre les mesures nécessaires;
- exécuter des travaux de protection sur le lieu de travail, de lutte contre l'incendie, de protection de l'environnement et d'assurance qualité;
- réaliser des activités d'hygiène alimentaire;
- participer à des activités de production alimentaire;
- réaliser/demander la réalisation des mesures de base de l'industrie agro-alimentaire;
- utiliser des outils, faire fonctionner des machines et des équipements;
- respecter et garantir le respect des consignes technologiques, de protection de l'environnement, de protection sur le lieu de travail et d'assurance qualité;
- tenir des registres, documents d'assurance qualité;
- effectuer des tâches secondaires de développement de produits.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3113 Technicien de l'industrie agro-alimentaire

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																								
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																								
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2022.01.04</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Connaissance générale des opérations et de la technologie de l'industrie alimentaire</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Soutenance du travail de fin d'études</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances des technologies générales de l'industrie agro-alimentaire, connaissances de protection sur le lieu de travail, de lutte contre l'incendie et de protection de l'environnement</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Préparation du travail de fin d'études</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Réalisation des mesures de base de l'industrie agro-alimentaire</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Connaissance générale des opérations et de la technologie de l'industrie alimentaire	5	30.00	Épreuve orale	Soutenance du travail de fin d'études	5	10.00	Épreuve orale	Connaissances des technologies générales de l'industrie agro-alimentaire, connaissances de protection sur le lieu de travail, de lutte contre l'incendie et de protection de l'environnement	5	10.00	Épreuve pratique	Préparation du travail de fin d'études	5	20.00	Épreuve pratique	Réalisation des mesures de base de l'industrie agro-alimentaire	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissance générale des opérations et de la technologie de l'industrie alimentaire	5	30.00																						
Épreuve orale	Soutenance du travail de fin d'études	5	10.00																						
Épreuve orale	Connaissances des technologies générales de l'industrie agro-alimentaire, connaissances de protection sur le lieu de travail, de lutte contre l'incendie et de protection de l'environnement	5	10.00																						
Épreuve pratique	Préparation du travail de fin d'études	5	20.00																						
Épreuve pratique	Réalisation des mesures de base de l'industrie agro-alimentaire	5	30.00																						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																							
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																								
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																									
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																									

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

- 10894-12 Opérations et équipements de l'industrie alimentaire
- 10895-12 Technologies générales de l'industrie agro-alimentaire
- 10903-12 Mesures de base de l'industrie agro-alimentaire
- 10891-16 Microbiologie, hygiène et assurance de qualité
- 10890-16 Opération des entreprise du secteur alimentaire
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2022.01.04

CACHET